

PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Adopté à la séance ordinaire du 14 juillet 2026 par sa résolution #278-07-2026

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **29 juin 2026** à l'hôtel de ville, à **18 h 00**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseiller(-ère)s suivant(e)s : Madame Line Roussin ainsi que Messieurs Sébastien Daoust-Charest, François Décosse et Alexis Buisson, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.



Absences motivées : les conseillers Messieurs David-Lee Amos et Patrick Delforge;

Est également présent Monsieur Jacques Legault, directeur général agissant à titre d'assistant-greffier et qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. 1^{ère} période de la parole au public;
4. Octroi. Contrat Démolition de l'ancienne caserne;
5. Octroi. Contrat. Nettoyage et reprofilage des fonds de fossés et ponceaux sur le chemin Saint-Emmanuel ;
6. Autorisation de signature de transaction et quittance;
7. 2^e période de la parole au public;
8. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

267-06-2026

Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 29 juin 2026

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ainsi qu'à l'article 15 du règlement n° 357 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac »;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Décosse,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire du 29 juin 2026 à 18 h 28.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

268-06-2026

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 juin 2026

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Sébastien Daoust-Charest,
Et résolu**

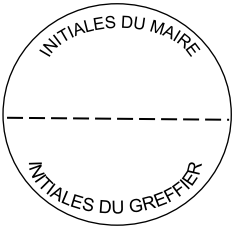
QUE,

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PAROLE AU PUBLIC (1^{ère} période)

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question sur l'ordre du jour.



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Adopté à la séance ordinaire du 14 juillet 2026 par sa résolution #278-07-2026

Séance extraordinaire du 29 juin 2026

Aucun public n'était présent.

4.

269-06-2026
Octroi. Contrat Démolition de l'ancienne caserne

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé par son Programme Triennal en immobilisation 2026-2027-2028, la résolution #47-02-2026 qui autorisait les directeurs des divers services à procéder aux divers lancements d'appel d'offres, notamment la démolition de l'ancienne caserne située au 2 rue Principale;

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé sur le système électronique des appels d'offres (SEAO) le 9 juin 2026;

ATTENDU QUE la greffière a procédé à l'ouverture des soumissions reçues le 29 juin 2026 pour l'appel d'offres n° 2026-11;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ci-dessous ont déposé une soumission conforme audit appel d'offres :

SOUSSIONNAIRES	Bordereau de prix (incluant taxes)
Excavation René St-Pierre Inc.	150 094.11 \$
9462-3600 Québec Inc.	246 207,98 \$
Construction Duradev Inc.	150 567,25 \$
7558589 Canada Inc.	168 840,79 \$
Les Services Environnementaux Delsan A.I.M. Inc.	360 331,65 \$

ATTENDU QUE cette dépense n'est pas prévue au budget 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Madame Line Roussin,
Et résolu

QUE,
le Conseil entérine les soumissions reçues et accepte d'octroyer le contrat pour la démolition de l'ancienne caserne d'incendie du 2 rue Principale à l'entreprise « Excavation René St-Pierre Inc. », le plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres #2026-11 au montant de 150 094,11 \$ (taxes incluses) 137 055,93 \$ (net);

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus non affecté.

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR
François Décosse
Line Roussin
Sébastien Daoust-Charest

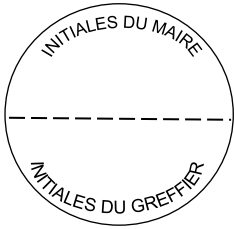
CONTRE
Alexis Buisson

ADOPTÉE à la majorité

5.

270-06-2026
Octroi. Contrat. Nettoyage et reprofilage des fonds de fossés et ponceaux sur le chemin Saint-Emmanuel

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé par son Programme Triennal en immobilisation 2026-2027-2028, la résolution #47-02-2026 qui autorisait les directeurs des divers services à procéder aux divers lancements d'appel d'offres, notamment pour le nettoyage et reprofilage des fonds de fossés et ponceaux sur le chemin Saint-Emmanuel;



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Adopté à la séance ordinaire du 14 juillet 2026 par sa résolution #278-07-2026

Séance extraordinaire du 29 juin 2026

ATTENDU QU’un appel d’offres a été lancé sur le système électronique des appels d’offres (SEAO) le 9 juin 2026;

ATTENDU QUE la greffière a procédé à l’ouverture des soumissions reçues le 29 juin 2026 pour l’appel d’offres n° 2026-12;

ATTENDU QUE le soumissionnaire ci-dessous a déposé une soumission conforme audit appel d’offres :

SOUSSIONNAIRES	Bordereau de prix (incluant taxes)
Les Entreprises C. Sauvé Inc.	832 877,29 \$

ATTENDU QUE cette dépense est prévue au Programme Triennal en immobilisation 2026-2027-2028 d’un montant estimé de 500 000 \$ (net);

ATTENDU QUE la soumission conforme reçue excède de façon importante l’estimation des coûts préparée par la Ville et les crédits budgétaires disponibles;

ATTENDU QU’il est dans l’intérêt de la Ville de rejeter la soumission et de revoir les besoins ou de procéder à un nouvel appel d’offres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Monsieur François Décosse,
Et résolu

DE REJETER la soumission reçue relativement à l’appel d’offres no 2026-12;

ET QUE,
le Conseil autorise de procéder à nouveau à un lancement d’appels d’offres et de revoir les besoins de la Ville.

Le vote est demandé sur cette résolution :

<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>
Line Roussin	
François Décosse	
Sébastien Daoust-Charest	
Alexis Buisson	

ADOPTÉE à l’unanimité

6.

271-06-2026
Autorisation de signature de transaction et quittance

ATTENDU le litige en cours avec un ancien employé #09-0068;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

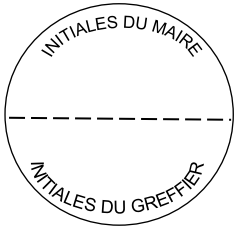
ATTENDU les échanges entre les parties;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Monsieur François Décosse,
Et résolu

DE MANDATER le directeur général et la mairesse à signer pour et au nom de la Ville la transaction et quittance mettant fin au litige entre la Ville et un ancien employé #09-0068;

QUE,



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Adopté à la séance ordinaire du 14 juillet 2026 par sa résolution #278-07-2026

Séance extraordinaire du 29 juin 2026

les membres du conseil et toute personne concernée soient tenus de préserver en tout temps la confidentialité de ladite transaction et quittance.

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

François Décosse
Sébastien Daoust-Charest
Alexis Buisson
Line Roussin

CONTRE

ADOPTÉE à l'unanimité

7. PAROLE AU PUBLIC (2^e période)

Madame la mairesse donne la parole aux personnes qui désirent poser une question ou exposer une demande au conseil.

Aucun public n'était présent.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

272-06-2026

Levée de la séance extraordinaire du 29 juin 2026

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Monsieur François Décosse,
Et résolu

QUE,

la séance extraordinaire du 29 juin 2026 soit et est levée à 18 h 35.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Andrée Brosseau
Mairesse

Jacques Legault
Directeur général

« Je, Andrée Brosseau, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. »